

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

**Délibération n° 09-2024**

**Objet : Vote de la subvention à l'association l'Ecran Vagabond pour l'année 2024**

L'an deux mil Vingt-quatre et le vingt-et-un mars,  
A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 14 mars 2024

**Etaient présent(e)s** : M. GAUTHIER, N. CROS, Y. JUANICO, S. TRESSE, P. CULLAZ,  
**Absent(e)s/Excusé(e)s** : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, S. TOUSSAINT donne pouvoir à S. TRESSE,  
**Déport** : F. BAILLY  
**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TRESSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après présentation du Budget Primitif 2024, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention à l'association Ecran Vagabond :

- L'Ecran Vagabond pour un montant de 500 € pour l'année 2024

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :**

- d'autoriser M. Le Maire à verser une subvention de 500 € à l'association Ecran Vagabond

➤ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,  
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture